

Appel à projets « Formation »

LabEx COTE

L'objectif général du LabEx COTE est de comprendre les processus d'évolution des écosystèmes terrestres et aquatiques, pour prévoir leurs réponses à moyen et long terme aux changements environnementaux et mettre au point des méthodes de gestion adaptative permettant d'assurer leur durabilité ou leur mutation.

Un volet important du LabEx COTE concerne la formation, notamment des étudiants en thèse et en post-doctorat. Dans cette perspective, le Comité de Direction du LabEx COTE souhaite que ses unités partenaires puissent s'ouvrir, développer des contacts et initier des collaborations avec des étudiants, des professionnels et des chercheurs de haut niveau dans leurs thématiques de recherche. C'est pourquoi le LabEx COTE lance l'appel à projets « formation » avec pour objectif de soutenir les actions d'éducation, formation, enseignement etc. de ses unités partenaires.

1. Contenu de l'appel d'offres « formation » COTE

Organisation d'actions :

- Journées d'éducation / formation / enseignement en lien avec les priorités scientifiques du LabEx
- Journées de formation de professionnels Biatss, Ita etc...
- Ecoles d'été
- Formation continue

Les projets incorporant une dimension internationale sont encouragés.

2. Crédits alloués

Le financement fourni par le LabEx COTE est un co-financement. L'unité organisatrice devra justifier d'un apport financier au moins équivalent à la dotation apportée par le LabEx COTE. Chaque manifestation sélectionnée recevra une dotation pouvant aller jusqu'à 6 000 € TTC maximum. Cette subvention ne peut dépasser 50% du budget total de la manifestation.

La LabEx COTE pourra aussi fournir du conseil et de l'aide en ce qui concerne la communication et/ou la diffusion de l'information.

3. Conditions d'éligibilité

3.1. Critères

L'action devra être co-organisée par au moins une unité de COTE, assumant le rôle de porteur.

L'action devra impérativement être organisée en région aquitaine.

Le rôle de porteur sera assumé par une des unités.

Fournir un budget prévisionnel consolidé (Cf dossier de candidature).

Les unités de recherche non partenaires du LabEx COTE peuvent être co-partenaires du projet, leur apport et leur investissement devront clairement être affichés.

3.2. Dépenses

- Les fonds alloués par le LabEx seront exclusivement accordés à l'unité porteuse partenaire du LabEx. Les dépenses, sur les fonds LabEx, seront prises en charge par l'unité en question.

- Dépenses éligibles : Les dépenses de fonctionnement → frais de déplacement, logement et restauration des participants ; dépenses diverses (édition de documentation, ressources numériques, fournitures) ; frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet ; prestations de services1...

- Dépenses non éligibles : équipement et salaires

¹ cf. article 3.4 du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets laboratoires d'excellence du 7 juin 2012

4. Expertise des projets

Les projets seront évalués par le Comité de Direction du LabEx COTE.

5. Langue de rédaction

Les propositions doivent être rédigées en français ou en anglais suivant le public visé.

6. Calendrier et modalités pratiques

- Lancement de l'appel à projets : fin 2014
- Réponse et traitement des demandes au fil de l'eau, minimum trois mois avant l'évènement visé ; formulaire de réponse téléchargeable sur : <http://cote.labex.u-bordeaux.fr>, rubrique Appels à projets)

7. Engagements

L'attribution de ce financement demande de la part du receveur un engagement à promouvoir, dans toutes les actions liées à ce projet, le LabEx COTE et le programme Investissements d'avenir. Le pictogramme du LabEx COTE ainsi que le logo Investissements d'avenir devront impérativement être insérés sur les différents supports de communication. D'autre part, la formule à utiliser dans les documents publiés grâce à un financement COTE (en intégralité ou en partie) est :

"This document has been carried out with financial support from the French National Research Agency (ANR) in the frame of the Investments for the future Programme, within the Cluster of Excellence COTE (ANR-10-LABX-45)."

Des réunions d'étapes avec le chargé de mission « formation et internationalisation » seront organisées par le porteur de projet pour assurer une conduite partagée avec le LabEx COTE.

L'évènement donnera lieu à une présentation du LabEx COTE et de ses activités.

Le comité de direction demandera également qu'un bilan de l'opération soit fourni (selon un format qui sera indiqué).

En cas de non-respect de ces engagements le bénéficiaire ne sera plus autorisé à candidater aux différents appels à projets du LabEx COTE.